

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION XEE**

**Version 01/05/2019**

Les présentes conditions générales d'utilisation (les « **CGU** ») régissent exclusivement les relations entre la société ELIOCITY, Société par actions simplifiée au capital de 4.622.079 euros ayant son siège social Lieu-dit « Le Lazaro » - Parc de l'innovation - Rue de Menin - 59520 Marquette Lez Lille (France), immatriculée au Registre du Commerce de Lille Métropole sous le numéro B 535 387 609, (ci-après dénommée « **ELIOCITY** »), propriétaire et titulaire des droits attachés au boîtier XeeCONNECT et de ses dérivés (ci-après le « **Boîtier XeeCONNECT** ») et du logiciel de gestion de flotte XeeFLEET (le « **Service XeeFLEET** ») **ET** toute société propriétaire d'une flotte de véhicules clients ou collaborateurs souhaitant bénéficier des technologies développées par ELIOCITY (ci-après le « **Client** »).

Ci-après collectivement dénommées les « **Parties** ».

**L'acceptation du devis ou du bon de commande, matérialisée par la signature dudit document, vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.**

ELIOCITY a développé des solutions innovantes dans les secteurs de l'automobile et de l'internet via différents supports tels que :

- Un boîtier électronique permettant de collecter et communiquer diverses données télémétriques et télématiques d'un véhicule (le « Boîtier XeeCONNECT »).
- Un logiciel (le « Service XeeFLEET ») permettant de traduire et d'enrichir les données collectées par le Boîtier XeeCONNECT dans le cadre de la gestion d'une flotte de véhicule.

ELIOCITY offre des services de mobilité aux automobilistes via différents supports et notamment les smartphones ou via une interface de programmation (ci-après le « **Web Service** ») pour une flotte de véhicules.

En fonction des services souhaités par le Client, ELIOCITY propose :

- Le montage des Boîtiers XeeCONNECT ou un atelier de formation ou un tutoriel (**sur option**),
- Des équipements embarqués à connecter aux véhicules, selon le(s) option(s) choisie(s) par le Client :
  - o le Boîtier XeeCONNECT, accessoires ou dérivés,
  - o Le boîtier de géolocalisation (ci-après le « **XeeTracker** »),
- Un Service XeeFLEET permettant de superviser la flotte de véhicules (**sur option**),
- Un logiciel de supervision de véhicules en marque blanche (ci-après le « **Service Marque Blanche** ») (**sur option**),
- Des services de développement spécifique adaptés aux besoins du Client (Reverse Engineering, R&D, Algorithme, Support marketing et communication, ...) (**sur option**).

**Article 1. Objet**

Les présentes CGU ont pour objet :

i) d'encadrer la mise à disposition du Boîtier XeeCONNECT / du XeeTracker,

ii) d'encadrer l'accès et la bonne utilisation :

- du Service XeeFLEET et/ou,
- du Service Marque Blanche et/ou,
- des données disponibles sur le Web Service,

ainsi que leur bonne utilisation,

iii) de préciser les garanties et responsabilités respectives du Client et d'ELIOCITY.

L'utilisation du Boîtier XeeCONNECT / XeeTracker et/ou du Service XeeFLEET par le Client, suppose l'acceptation expresse et sans réserves des présentes CGU.

**Article 2. Définitions**

« **Boitier** » ou « **Boitier XeeCONNECT** » : désigne le Boitier électronique conçu et produit par ELIOCITY à connecter au Véhicule, permettant la collecte et la remontée de diverses Données du véhicule équipé.

« **Client** » : désigne la société avec laquelle ELIOCITY a contractualisé dans le cadre des présentes CGU ainsi que le gestionnaire de la flotte de Véhicules.

« **Compte Client XeeFLEET** » : désigne le compte administrateur créé par le Client afin de pouvoir accéder au Service XeeFLEET en tant qu'administrateur.

« **Compte Utilisateur XeeFLEET** » : désigne le compte que l'Utilisateur / Conducteur doit créer pour utiliser l'application qui lui permet d'activer et de désactiver le Service XeeFLEET.

« **Bon de commande** » ou « **Devis** » : désigne le document contractuel signé entre ELIOCITY et le Client et intégrant toutes dispositions particulières applicables à l'abonnement du Client (durée, tarif, etc.). Les présentes CGU font partie intégrante des documents contractuels s'appliquant aux Parties.

« **Utilisateur** » ou « **Conducteur** » : désigne l'utilisateur final d'un véhicule de la flotte du Client équipé d'un Boitier XeeCONNECT ou d'un XeeTracker.

« **Données** » : désigne les données collectées par les Boitiers XeeCONNECT connectés aux Véhicules et rendues accessibles au Client par le biais du Service XeeFLEET.

« **Partenaire** » : désigne les tiers au présent Contrat auxquels ELIOCITY peut transférer les données collectées par le Boitier XeeCONNECT, et ce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

« **Service XeeFLEET** » : désigne le logiciel de gestion de flotte développé par ELIOCITY permettant de traduire et d'enrichir les données collectées par les Boitiers XeeCONNECT / XeeTracker.

« **Terminal** » : désigne le téléphone mobile sous couverture réseau du Conducteur sur lequel peut être installé l'application mobile XeeFLEET Driver V2.

« **Véhicule** » : désigne tout véhicule, propriété ou non du Client, compatible avec le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker, faisant partie de la flotte de Véhicules équipée d'un Boitier XeeCONNECT / XeeTracker.

« **Web Service** » ou « **API** » : désigne l'interface de programmation où sont remontées et collectées les données brutes du Véhicule.

« **XeeFLEET Driver V2** » : désigne l'application mobile développé par ELIOCITY et permettant notamment au conducteur de visualiser ses données, passer en vie privée et s'identifier sur un Véhicule.

« **XeeTracker** » : désigne le boitier mis à disposition par ELIOCITY, et collectant uniquement la donnée de géolocalisation du Véhicule.

### **Article 3. Présentation du Service XeeFLEET**

Le Service XeeFLEET intègre, notamment, le Webservice permettant au Client d'avoir accès à différentes informations concernant sa flotte de Véhicules. L'offre de base du Service XeeFLEET comprend l'accès aux informations suivantes (certains modules sont payants et en option – se référer au Bon de commande / Devis) :

- Créer et administrer des flottes de Véhicules,
- Organiser sa flotte en plusieurs catégories,
- Visualiser les Véhicules de sa flotte équipés d'un Boitier XeeCONNECT / XeeTracker sur une carte,
- Visualiser les paramètres des Véhicules de la flotte : localisation, kilométrage\*, niveau de carburant\*, tension de batterie permettant de savoir si le véhicule est arrêté (*\*Ces données sont disponibles si la catégorie du véhicule permet une lecture de l'information correcte par le Boitier XeeCONNECT – rendez-vous sur <https://compatibilite.xee.com/> pour avoir la liste des données disponibles par catégorie de véhicule*).
- Visualiser les trajets réalisés par un Véhicule,
- Visualiser certaines statistiques concernant les Véhicules de la flotte.

Des modules complémentaires optionnels payants pourront venir compléter les Données disponibles dans l'offre de base. Le détail des offres disponibles du Service XeeFLEET est disponible sur le site [www.xeefleet.com](http://www.xeefleet.com) ou sur demande à l'adresse email suivante : [fleet@xee.com](mailto:fleet@xee.com) ou au numéro de téléphone : 03.66.72.99.26.

Dans le cas où les Conducteurs auraient la qualité de salarié, le Client s'engage, en sa qualité de responsable de traitement de données personnelles, à s'assurer que les recommandations de la CNIL ainsi que la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (en particulier pour les données portant sur la géolocalisation des salariés).

### **Article 4 - Utilisation du Boitier XeeCONNECT/ XeeTracker et de la Solution XeeFLEET**

#### **4.1. Le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker**

##### **4.1.1. Technologie du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker**

Le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker est un boitier électronique embarqué à brancher au sein d'un Véhicule compatible. Le Boitier XeeCONNECT permet ainsi la lecture des données utiles circulant sur le réseau électronique d'un Véhicule et leur remontée en langage compréhensible au sein du Web Service.

Le Client ainsi que l'Utilisateur est invité à opérer des mises à jour régulières s'il souhaite continuer à utiliser son Boitier XeeCONNECT / XeeTracker, étant précisé que les potentielles mises à jour valent acceptation des CGU actualisées.

La mise à disposition du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker auprès du Client peut inclure une concession de licence du Service XeeFLEET dans les conditions prévues aux présentes.

A cet effet, l'utilisation du Boitier XeeCONNECT par le Client et/ou les Utilisateurs suppose l'acceptation expresse et sans réserve de ladite licence.

##### **4.1.2. Mise à disposition du Boitier XeeCONNECT**

Le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker est livré au Client en vue de l'usage avec le Service XeeFLEET. Toutefois, il peut fonctionner également avec une application propre développée par le Client ou avec le Service Marque Blanche.

La livraison du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du Client. A cet effet, le Client reconnaît qu'il ne détient aucun droit de propriété sur celui-ci.

Toutefois, le Client supporte la charge des risques pouvant survenir et affecter le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker (par exemple le vol, la perte, tous dommages, etc...). Il s'engage donc à utiliser le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker dans le respect des préconisations d'utilisation fournies par ELIOCITY et à y apporter tout le soin nécessaire pendant toute la durée de son utilisation.

Les conditions encadrant l'utilisation et l'entretien du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker sont régies principalement par la notice fournie avec le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker. De manière générale, le Client reconnaît qu'il se doit de respecter les présentes CGU, ainsi que la réglementation en vigueur et, plus particulièrement la réglementation relative à la protection des données personnelles.

##### **4.1.3. Conditions indispensables à la fourniture des services du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker**

###### **4.1.3.1. Zone géographique couverte par le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker**

Les conditions tarifaires précisées au sein du Bon de commande / Devis incluent une utilisation exclusive du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker dans les pays de l'Union européenne (en ce compris les Départements d'Outre-Mer français).

Dans l'hypothèse où le Client souhaite une couverture géographique plus importante, il convient de se rapprocher d'ELIOCITY pour connaître les tarifs applicables. Dans telle hypothèse, les Parties s'engagent à signer un avenant aux présentes et/ou établiront un nouveau Bon de commande / Devis.

Le Client reconnaît que l'utilisation du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker peut entraîner des frais de *roaming* (data) en cas :

- d'utilisation non prévue dudit boitier en dehors du territoire européen (ceux-ci seront refacturés au Client), et/ou
- en cas d'utilisation de l'application mobile XeeFLEET Driver V2 via le Terminal par les Conducteurs en dehors du territoire de la France métropolitaine.

###### **4.1.3.2. Montage du boitier XeeCONNECT / XeeTracker**

Sauf accord contraire des Parties, le montage du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker se fera impérativement en mode caché :

- réalisé dans les centres formés au montage du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker, ou
- Conformément à la formation dispensée par ELIOCITY, ou
- Dans le respect des indications du tutoriel mis en place par ELIOCITY.

Le coût et les modalités du montage des boitiers XeeCONNECT / XeeTracker sont convenues entre les Parties au sein du Bon de commande / Devis.

#### **4.1.3.3. Couverture Réseau**

Le Client reconnaît que les conditions suivantes sont notamment indispensables à la fourniture des services :

- (i) Le Boîtier XeeCONNECT / XeeTracker et le Terminal doivent être constamment sous couverture réseau internet, à la fois connectés au réseau de l'opérateur pour ce qui est du Terminal et du réseau exploité par l'opérateur de la carte Sim MtoM intégrée au Boîtier XeeCONNECT / XeeTracker. La connexion au réseau étant indispensable à la fourniture des Services, afin d'éviter toute perte de Données notamment due à l'impossibilité de collecter des Données au sein de zones non couvertes par lesdits réseaux.
- (ii) Le Boîtier XeeCONNECT / XeeTracker doit, quant à lui, être correctement et constamment branché et connecté au Véhicule.

A défaut, ELIOCITY ne saurait être tenu pour responsable de l'absence de fourniture des Données ou de la donnée de géolocalisation.

#### **4.2. Utilisation du Service XeeFLEET**

##### **4.2.1. Création du compte XeeFLEET**

Le Service XeeFLEET est accessible à l'adresse suivante : [www.xeefleet.com](http://www.xeefleet.com) et/ou via l'application mobile téléchargeable à cette adresse.

Pour accéder au Service XeeFLEET, le Client doit inviter le Conducteur à créer un Compte Utilisateur XeeFLEET, de plus, il doit informer le Conducteur que l'identifiant et le mot de passe utilisés pour la création de son Compte Utilisateur XeeFLEET sont confidentiels. A ce titre, ce dernier est seul responsable de toute divulgation de son identifiant et/ou mot de passe.

##### **4.2.2. Utilisation de la Solution XeeFLEET et accès aux Données**

Le Client se connecte à son Compte Client XeeFLEET grâce à un identifiant et un mot de passe. Le Client ne peut en aucun cas communiquer ses identifiants de connexion auprès de tiers. En cas de sous-traitance autorisée, ELIOCITY transmettra une invitation pour créer un compte. ELIOCITY transmettra des identifiants de connexion propres au sous-traitant.

Lorsqu'il a accès au Service XeeFLEET, le Client peut superviser sa flotte de Véhicules et consulter les différentes informations d'usage des Véhicules de la flotte.

Le Client a uniquement accès aux Données des Boîtiers XeeCONNECT / XeeTracker installés dans les Véhicules de sa flotte et s'engage à ne pas exploiter les Données dans un but autre que la finalité du traitement qu'il aura déclaré auprès des Utilisateurs et consigné dans son registre de traitements de Données. Dans tous les cas, le Client s'engage à faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et en particulier à la protection des données personnelles et le cas échéant les dispositions impératives du Code du travail.

#### **4.3. Utilisation de l'application mobile XeeFLEET**

ELIOCITY met à disposition du Client une application mobile auprès de ses Utilisateurs, dénommée XeeFLEET Driver V2.

Il appartient au Client d'intégrer au sein de cette application mobile les mentions légales permettant d'obtenir et d'acter le consentement de l'Utilisateur et d'informer ce dernier de toute mention exigée par la réglementation en vigueur, telle que la finalité du traitement des données personnelles. Le Client peut également intégrer des conditions générales d'utilisation à destination de ses Utilisateurs.

L'application mobile XeeFLEET Driver V2 permet ainsi de créer un compte Utilisateur XeeFLEET et d'identifier le Véhicule de la flotte utilisé par ce dernier.

Si le Conducteur n'est pas en mesure de télécharger ou d'accéder à cette application, le Client s'engage à permettre au Conducteur de pouvoir désactiver la géolocalisation de manière instantanée et ce par tous moyens conformes à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'application mobile XeeFLEET Driver V2 permet à l'Utilisateur d'actionner le mode "vie privée" (ex : en dehors du temps de travail dans le cas où l'Utilisateur est salarié du Client). Cette action entraîne l'impossibilité pour le Client d'avoir accès à la position GPS de l'Utilisateur mais n'empêche pas la remontée de la Donnée chez ELIOCITY pour un usage exclusivement accessible à l'Utilisateur.

Ainsi, le Client ne pourra en aucune façon accéder à la position GPS du Conducteur. Seule la dernière position du Véhicule remontée par le Boîtier XeeCONNECT / XeeTracker hors mode « vie privée » sera visible par le Client depuis le Service XeeFLEET ou l'application du Client.

#### **Article 5. Garanties et engagements du Client**

**5.1.** Le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les dispositions inhérentes à la protection des données personnelles et le cas échéant les dispositions du Code du travail (dans le cas où les Utilisateurs ont la qualité de salarié).

En particulier, il s'engage à informer, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et à recueillir l'accord préalable des Utilisateurs, quant au dispositif de géolocalisation mis en place sur leurs Véhicules.

De manière générale, si le Client n'est pas propriétaire de sa flotte de Véhicules, il s'engage à recueillir l'accord préalable du titulaire des certificats d'immatriculation des Véhicules.

La vérification de l'habilitation du Client quant à équiper un Véhicule d'un Boitier XeeCONNECT n'incombe pas à ELIOCITY qui ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de désaccord entre le propriétaire du Véhicule et le Client.

### **Responsabilité du Client vis-à-vis de ses Conducteurs (clients ou salariés)**

#### **□ Géolocalisation**

Le Client reconnaît sans réserve les points suivants concernant la géolocalisation de ses Utilisateurs :

- il décharge la responsabilité d'ELIOCITY quant à la remontée de la position géographique du Véhicule équipé d'un Boitier XeeCONNECT / XeeTracker, notamment dans le cas où l'Utilisateur n'est pas informé du dispositif de géolocalisation mis en place par le Client.
- il s'engage impérativement à avertir tout Conducteur, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, que ce dernier est équipé d'un boitier permettant notamment la géolocalisation du Véhicule. En cas de refus dudit Conducteur d'activer le partage de sa position GPS, il relève de la responsabilité du Client de désactiver la géolocalisation des Véhicules concernés dans les paramètres du Service XeeFLEET. ELIOCITY ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des dommages directs et/ou indirects causés par l'omission du Client (volontaire ou non) de porter cette information à la connaissance du Conducteur utilisant le Véhicule équipé d'un Boitier XeeCONNECT / XeeTracker.

#### **□ Protection des Données à caractère personnel**

Le Client reconnaît qu'il dispose de la qualité de responsable de traitement au sens de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

A ce titre, le Client se conforme à la réglementation en vigueur concernant le traitement des données personnelles des Conducteurs. De ce fait, il s'engage **i)** à réaliser toutes les formalités nécessaires auprès de la CNIL (ou toute autre autorité habilitée dans le cas d'un traitement en dehors de la France) avant l'installation des Boitiers XeeCONNECT / XeeTracker sur les Véhicules de sa flotte, telle que l'inscription du traitement au registre de données à caractère personnel, **ii)** à s'assurer de l'information et du consentement des Conducteurs (notamment si le traitement aboutit à la géolocalisation des salariés) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et **iii)** à respecter toutes les obligations légales en vigueur.

S'agissant de l'information des Conducteurs, et en l'absence d'application mobile ou web à destination de ces Conducteurs, le Client s'engage à porter à la connaissance des Utilisateurs l'ensemble des informations sur la protection des données à caractère personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Client s'engage également à ne pas détourner la finalité du traitement initial portée à la connaissance des Utilisateurs lors de leur consentement. De même, il s'engage à ne pas réaliser de traitements annexes entraînant en particulier une surveillance continue des Utilisateurs (salariés ou non) et/ou la création de traitements de données illégaux pour lesquels les Utilisateurs n'auraient pas été informés du traitement de leurs Données.

Enfin, le Client mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires relatives à la sécurité et à la confidentialité des Données afin de prévenir toutes failles de sécurité ou toute violation de Donnée qui serait préjudiciable à la vie privée des Utilisateurs, dans les conditions prévues à la présente Annexe dédiée à la conformité RGPD.

#### **□ Sécurité et confidentialité des Données**

Le vol, piratage, perte, ou tout transfert ou partage de Données non autorisé (telle que perte de disponibilité, d'intégrité ou de confidentialité de données personnelles, de manière accidentelle ou illicite) (ci-après « **Violation de la Donnée** »), relèvera de l'entière responsabilité du Client, sauf faute imputable à ELIOCITY ayant un lien de causalité direct avec cette

Violation de la Donnée, dûment justifiée par le Client. En cas de Violation de la Donnée, le Client s'engage dans tous les cas à en informer ELIOCITY. Si l'incident constitue un risque au regard de la vie privée des personnes concernées, le Client s'engage à notifier l'incident à la CNIL et, le cas échéant en cas de risque élevé, à notifier la Violation de la Donnée aux personnes concernées et ce et ce dans les délais légaux.

En effet, toute perte, vol, communication non autorisée ou utilisation frauduleuse des identifiants de connexion au service XeeFLEET est constitutive d'une Violation de la Donnée et nécessite l'information de la CNIL et des Utilisateurs dans les conditions légales. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à informer sans délais ELIOCITY dès la constatation de cet évènement, ELIOCITY faisant ensuite ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre toute action empêchant toute connexion au service XeeFLEET à partir des identifiants de connexion non sécurisés.

**5.2.** Le Client est autorisé à extraire les Données issues de la collecte par le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker et peut les utiliser dans le strict cadre de la supervision de sa flotte de Véhicules ou dans le cadre de la finalité de traitement portée à la connaissance des Utilisateurs et consignés au registre des activités de traitement.

## **Article 6. Garanties et engagements d'ELIOCITY**

### **6.1. Mise à disposition du Support Client**

En cas de problème technique détecté par le Client et/ou l'Utilisateur affectant le bon fonctionnement du Boitier XeeCONNECT/ XeeTracker ou du Service XeeFLEET, il est invité à contacter le Support Client ELIOCITY.

L'équipe du Support Client est disponible par email à l'adresse suivante : support@xee.com.

### **6.2. Protection des données personnelles**

ELIOCITY met en œuvre les traitements de données personnelles conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée dans sa dernière version en vigueur et au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

#### **6.2.1 Statut de sous-traitant d'ELIOCITY**

Dans le cadre des traitements de données mis en œuvre pour l'exécution du Contrat, ELIOCITY agit en tant que sous-traitant au sens de la réglementation et n'agit que sur les instructions du Client.

#### **6.2.2 Traitements de données mis en œuvre par ELIOCITY pour le compte du Client**

Les traitements de données mis en œuvre par ELIOCITY dans le cadre du présent Contrat et autorisés par le Client sont détaillés en Annexe 1 des présentes CGU.

#### **6.2.3 Utilisation des Données du véhicule collectées par le Boitier Xee / XeeTracker**

Le Client reconnaît et accepte qu'ELIOCITY puisse transmettre les Données du Véhicule de façon anonymisées et ne comprenant plus de données à caractère personnel à des partenaires sélectionnés par ELIOCITY à des fins statistiques.

Dans ce cadre, ELIOCITY s'engage à appliquer une méthode d'anonymisation irréversible des données à caractère personnel collectées afin de ne pas permettre l'identification des Conducteurs par les partenaires sélectionnés par ELIOCITY.

#### **6.2.4 Sous-traitance d'ELIOCITY**

ELIOCITY peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après le, « **Sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. ELIOCITY tient la liste de ses sous-traitants à disposition du Client. En cas de recours ultérieur à un nouveau sous-traitant ou de changement, il informe préalablement et par écrit le Client. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses éventuelles objections.

#### **6.2.5 Mesures de sécurité**

ELIOCITY s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles telles que :

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
  - les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
  - les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
  - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

#### **6.2.6 Transferts de données en dehors de l'Union Européenne**

Les traitements de données sont opérés au sein de l'Union Européenne. Par exception, et si l'exécution des prestations le justifie, un traitement de données pourra être mis en œuvre après information du Client. A cet égard, ELIOCITY reconnaît que le traitement de données dans un pays tiers ne pourra être mis en œuvre que s'il répond à l'une des conditions suivantes : (i) le traitement est réalisé au sein d'un pays tiers bénéficiant d'une décision d'adéquation ; ii) le traitement est réalisé par une entreprise établie aux Etats Unis et ayant adhéré au Privacy Shield ; iii) le traitement est encadré par des clauses contractuelles types émises par la Commission Européenne. Dans cette dernière hypothèse, le Client donne mandat à ELIOCITY pour signer en son nom et pour son compte des clauses contractuelles types.

#### **6.2.7 Collaboration avec le Client**

ELIOCITY aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et, le cas échéant, pour la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

ELIOCITY notifie au Client, toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance ;

#### **6.2.8 Gestion des droits des personnes concernées**

Dans la mesure du possible, ELIOCITY doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'ELIOCITY des demandes d'exercice de leurs droits, ELIOCITY doit adresser ces demandes dans les meilleurs délais au Client.

#### **6.2.9 Délégué à la protection des données**

ELIOCITY a désigné un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont communiquées au Client sur simple demande de ce dernier.

#### **6.2.10 Audit**

Sur demande raisonnable du Client, ELIOCITY mettra à disposition de ce dernier toutes les informations nécessaires pour attester du respect par ELIOCITY des obligations relatives à la protection des données à caractère personnel. Les demandes d'audit parviennent à ELIOCITY par écrit six (6) semaines minimum avant la réalisation de l'audit et sont limitées à une (1) demande par période de douze (12) mois. Les audits sont réalisés aux seuls frais du Client.

### **6.3. Garanties – SAV**

ELIOCITY respecte les exigences imposées par la réglementation applicable au Boitier XeeCONNECT / XeeTracker. A ce titre, ELIOCITY rappelle au Client que le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker est conforme aux réglementations françaises et européennes et a été homologué par l'UTAC® (Union Technique de l'Automobile du motocycle et du Cycle) pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie français, sur la base des dispositions du Règlement n°10 de l'UNECE en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker avec un Véhicule. En cas de défaillance du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker constatée par ELIOCITY, le Client peut prendre directement contact avec ELIOCITY afin d'assurer la continuité du service. ELIOCITY s'engage à remplacer tout Boitier XeeCONNECT / XeeTracker défectueux, excepté le cas où le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker serait défectueux du fait du Client, du Conducteur ou d'un tiers.

Il est rappelé au Client, qu'il accepte de supporter les risques afférents au Boitier XeeCONNECT / XeeTracker et notamment en cas de perte, vol, casse et de manière générale tout dommage pouvant affecter le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker.

### **6.4. Disponibilité du Service XeeFLEET**

ELIOCITY s'engage à faire ses meilleurs efforts pour garantir une disponibilité maximale des serveurs nécessaires au fonctionnement du Service XeeFLEET et/ou du Web Service ainsi qu'à intervenir rapidement et a minima aux heures et jours ouvrés de la semaine, en cas de bugs ou anomalies constatées.

Le Client est invité à remonter à ELIOCITY tout incident, anomalie, bug ou encore indisponibilité du Service XeeFLEET et /ou du Web Service en contactant le support client d'ELIOCITY.

Le Client reconnaît également qu'ELIOCITY ne saurait être tenu responsable de tout incident, perte de données ou plus généralement de tout dommage causé aux équipements de l'Utilisateur et/ou du Client (tels que le Terminal et le Véhicule de l'Utilisateur) notamment en cas d'utilisation qualifiée d'anormale du Boitier, contraire aux présentes et/ou aux termes de la notice fournie avec le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker.

## 6.5. Force majeure

ELIOCITY ne saurait être tenu responsable, et aucun recours ne pourra être engagé à son encontre, en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement l'Utilisateur et/ou le Client de la possibilité d'utiliser le Service XeeFLEET et/ou le Web Service (ci-après « **Force majeure** »).

A cet effet, ELIOCITY décline toutes responsabilités en cas d'impossibilité d'utiliser tout ou partie des fonctionnalités du Service XeeFLEET et/ou le Web Service, suite à tout événement de Force majeure suivant (liste non limitative) :

- Absence temporaire de couverture de réseau opérateur mobile du Terminal et du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker, pour quelque raison que ce soit.
- Absence totale de couverture de réseau mobile du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker notamment dans des zones non couvertes par les opérateurs,
- Mauvaise installation ou fixation du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker ou encore en cas de démontage du Boitier XeeCONNECT/ XeeTracker du Véhicule,
- Terminal défaillant et/ou dont le système d'exploitation ne supporte pas ou plus tout ou partie du Service XeeFLEET,
- Absence de mises à jour logicielles recommandées par ELIOCITY,
- Mauvaise utilisation de tout ou partie du Service XeeFLEET y compris par négligence,
- Mauvais acheminement du courrier électronique ou SMS notamment en cas d'interruption des communications internet (communication réseau, interruption du réseau, etc.) restant à la charge de l'opérateur et/ou de toute autre société tierce fournissant un service nécessaire à l'exécution des présentes.

ELIOCITY se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Les modifications deviennent effectives au moment de leur notification auprès du Client et/ou publication sur l'interface du Service XeeFLEET accessible au Client et/ou en cas de mises à jour de l'application XeeFLEET Driver V2.

## **Article 7 - Prix et conditions de paiement**

Le Client s'engage à verser la somme correspondante au prix prévu dans le Devis / Bon de Commande conformément aux options choisies. Le paiement sera exigible le mois suivant l'acceptation du Devis / Bon de commande par le Client.

En cas d'absence de règlement de l'abonnement par le Client, ELIOCITY est en droit d'interrompre momentanément ou définitivement l'accès au Service XeeFLEET et/ou au Web Service.

Tout retard dans le paiement entraînera à l'initiative d'ELIOCITY, l'application de pénalités de retard égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de son application.

En cas de règlement postérieur au délai de paiement contractuel, le Client s'engage à régler à ELIOCITY une somme forfaitaire de quarante (40) euros en application de l'article D441-5 du Code de commerce, servant à couvrir les frais de recouvrement de la facture.

## **Article 8 - Durée et résiliation**

**8.1.** Les présentes CGU entrent en vigueur dès la signature du Bon de commande / Devis matérialisant l'accord du Client quant à la fourniture par ELIOCITY des matériels, services et options choisies et cela pendant vingt-quatre (24) mois minimum (la « **Période initiale** »). Le Contrat pourra être négocié pour des Périodes Initiales plus longues selon le choix des services et/ou options du Client, en ce compris :

- La mise à disposition du Boitier XeeCONNECT, ou
- La mise à disposition XeeTracker,
- La mise à disposition du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker AINSI que la licence d'utilisation du Service XeeFLEET, ou
- D'autres options choisies dans le Devis / Bon de Commande signé par le Client.

A l'issue de la Période initiale, le Contrat est renouvelable tacitement par périodes d'égale durée.

Au terme de ladite mise à disposition et/ou licence d'utilisation, le Client s'engage à restituer les Boitiers XeeCONNECT / XeeTracker auprès d'ELIOCITY, à ses propres frais, étant précisé que le démontage du Boitier XeeCONNECT/ XeeTracker devant être impérativement effectué par un monteur agréé par ELIOCITY.



**8.2.** En cas de manquement contractuel de la part de l'une des Parties, la résiliation pourra intervenir après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de trente (30) jours calendaires.

A terme, le Client peut conserver les Données personnelles extraites pendant ladite durée, et ce pendant la durée de conservation consignée dans son registre de traitement des activités et portée à la connaissance des Utilisateurs lors de leur consentement. A l'issue de cette durée de conservation, il s'engage ensuite à effacer lesdites Données.

#### **Article 9 - Propriété intellectuelle**

Les contenus du Service XeeFleet, y compris ses codes sources et/ou codes objet, les marques ou dénominations commerciales, logos ou dessins et modèles utilisés, ainsi que le Boitier XeeCONNECT / XeeTracker et l'ensemble des technologies logicielles y intégrées, sont protégés au titre du droit de la propriété intellectuelle, notamment par les protections conférées au titre du droit d'auteur, des dessins et modèles, marques, noms de domaine, brevets, savoir-faire, logiciels ou bases de données. La société ELIOCITY est propriétaire de l'ensemble de ces contenus et droits associés, sous réserve des droits de tiers.

Sur ces contenus, ELIOCITY accorde au Client un droit d'utilisation limité, non-exclusif, révocable à tout moment, sans possibilité de sous-licence auprès de tiers (à l'exception des Conducteurs pour ce qui est de l'application mobile). Le Client reconnaît qu'ELIOCITY ne lui cède aucun droit de propriété intellectuelle ou autres droits dérivés concernant la Technologie du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker et du Service XeeFLEET.

Le Client s'interdit notamment toute action permettant de diffuser, de modifier ou d'étudier tout ou partie des éléments composant du Service XeeFLEET ou le Boitier XeeCONNECT/ XeeTracker, en ce compris les codes sources de tout logiciel, notamment en le décompilant ou plus globalement en pratiquant toute action permettant d'identifier les codes sources des logiciels d'ELIOCITY (notamment les actions dites de « reverse engineering »).

Le Client s'engage ainsi à ne pas copier et/ou reproduire de manière temporaire ou permanente tout élément composant tout ou partie des logiciels permettant le fonctionnement du Service XeeFLEET et/ou du Web Service et s'interdit également de créer tous travaux ou œuvres dérivés desdits logiciels ou encore d'user du Service XeeFLEET dans un but autre qu'un usage normal dudit service. Pour les besoins des présentes, il est entendu qu'un « usage normal » du Service XeeFLEET désigne notamment une utilisation pour un usage conforme à celui présenté par ELIOCITY et respectant les présentes conditions.

De manière générale, le Client reconnaît qu'il ne peut altérer ou modifier les fonctionnalités de tout ou partie du Service XeeFLEET, ELIOCITY déclinant dans ce cas toutes responsabilités quant à l'usage de la Solution ainsi modifiée, ainsi qu'aux dommages directs et/ou indirects pouvant en découler tant pour le Véhicule, le Terminal (ou autres équipements) que pour le Client ou les tiers.

#### **Article 10 - Droit applicable et litiges**

Les CGU sont soumises au droit français. Les contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou encore à la résiliation de la mise à disposition du Boitier XeeCONNECT / XeeTracker et/ou de la licence du Service XeeFLEET qui ne pourraient être réglées à l'amiable seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole.

**ANNEXE 1 - TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES**

ELIOCITY, en tant que sous-traitant, n'est autorisé à traiter pour le compte du Client, responsable de traitement, que les données à caractère personnel dans le cadre des traitements décrits ci-dessous.

<b>Finalité du traitement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à disposition du Service XeeFleet permettant de gérer des flottes de Véhicules et de collecter les Données du Véhicule et la géolocalisation du Véhicule au moyen du Boitier XeeCONNECT et/ou du XeeTracker.</li></ul>
<b>Personnes concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisateurs de la solution Xee (Conducteurs)</li></ul>
<b>Données personnelles concernées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Données d'identification des Conducteurs Nom / Prénom / Adresse email</li><li>• Données du Véhicule Identifiant du Boitier XeeCONNECT, données relatives à l'usure des pièces du Véhicule, style de conduite, pression des pneus, liquide de frein, kilométrage du Véhicule.</li><li>• Données de géolocalisation</li></ul>
<b>Date de mise en œuvre du Traitement</b>	Traitement mis en œuvre à la signature du Bon de Commande.
<b>Durée Conservation</b>	Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle avec le Client.